



**Organisation.** Éleveur laitier, Philippe Gillet est le président de la Sica et de la Cuma qui gèrent les épandages de digestat.

PHOTOS : A. BREHIER



**Pendillards.** La tonne est équipée d'un système de pendillards à patins homologué « enfouisseur à prairie » pour limiter les pertes d'azote par volatilisation.

## Un partenariat innovant autour de la **méthanisation**

41 exploitations du pays d'Évian (Haute-Savoie) épandent collectivement leurs effluents dans le cadre d'une unité de méthanisation avec injection directe du biogaz.

**D**epuis mi-février sur le plateau de Gavot (Haute-Savoie), les effluents de 41 exploitations sont épandus collectivement dans le cadre d'un partenariat développé avec la société des eaux d'Évian et la communauté de communes du pays d'Évian. Une unité de méthanisation et de compostage, financée en partie par le groupe Danone et les collectivités territoriales, a été construite à la limite des commu-

nes de Féternes et de Vinzier. Un contrat d'approvisionnement de l'installation sur quinze ans a été signé avec les agriculteurs du secteur. Alors que la collecte des fumiers et du lisier, réalisée depuis cet automne, a été déléguée au groupement d'industriels qui gère l'unité de méthanisation, les agriculteurs ont tenu à avoir un regard sur les effluents entrants dans le méthaniseur et à maîtriser l'épandage du digestat. À cet effet, ils ont créé une Sica et une Cuma. Les agri-

culteurs se sont engagés à apporter tous leurs effluents au méthaniseur, à mettre 100 % de leur parcellaire à disposition de la Sica, et à respecter des pratiques de la fertilisation raisonnée. En contrepartie, la Sica réalise un plan de fumure prévisionnel pour les parcelles de fauche et de pâture. L'agriculteur est assuré de retrouver ses unités fertilisantes.

### DES FINANCEMENTS MULTIPLES

La construction et le fonctionnement du site ont été confiés à un groupement d'entreprises - Serpol, Biovalis, Méthanergy - dans le cadre d'une délégation du service public. La production annuelle attendue est de 1 485 000 m<sup>3</sup> de biogaz, soit 7,5 MWh injectés directement dans le réseau de GRDF.

Le financement du méthaniseur (9,3 M€) a été assuré à 40 % par le groupe Danone (Évian et fonds écosystème), à 26 % par des aides publiques (Feder, Ademe, Région Rhône-Alpes, département Haute-Savoie), à 20 % par la communauté de communes du pays d'Évian et à 14 % par la SAS Terragr'Eau.

### ORGANISATION MILLIMÉTRÉE

La moitié des épandages, correspondant à 15 000 t, doit être réalisée d'ici le 15 mai dans un rayon de 15 km et sur 1 200 ha. Compte tenu du parcellaire morcelé, les chantiers s'organisent par grand secteur et non par parcelle. En amont, le gestionnaire de planning a contacté tous les agriculteurs pour recueillir les données pratiques liées aux parcelles (accès, ressuyage des sols...) et aux habitudes de chargement des effluents.



Coté matériel, un tracteur de 260 ch ainsi qu'une tonne à digestat ont été achetés. Celle-ci est équipée d'un pendillard et adaptée spécifiquement aux pentes. Ce matériel réalisera 60 % de l'épandage du digestat. Les 40 % restants seront assurés par des ETA locaux qui connaissent le secteur. Cette organisation assure la souplesse et la sécurité nécessaire compte tenu des incertitudes météo : en mars, en moyenne, il n'y a que 12,5 jours d'épandage possible.

Outre un salarié gestionnaire de planning, un chauffeur a été recruté en CDI par la Cuma. L'épandage devrait l'occuper huit mois de l'année. Les mois restants seront consacrés à des travaux de terrassement destinés à améliorer les accès aux parcelles.

Le coût de l'épandage pour les agriculteurs a été fixé à 2 €/t de digestat. Ce montant, qui inclut la réalisation du plan de fumure annuel et le cahier d'épandage réglementaire, ne correspond pas au coût réel de la prestation (9 €/t). La différence est payée par l'Apiem - Association pour la protection de l'impluvium de l'eau minérale Évian - (6 €) et par Danone (1 €). « Nos effluents, précise Philippe Gillet, éleveur et président de la Cuma et de la Sica, servent à produire du biogaz qui est injecté directement dans le réseau GRDF. Nous ne percevons rien sur la vente de gaz. »

**Anne Bréhier**

**1 Tri.** L'unité de compostage et de méthanisation transformera chaque année 36 000 t de matières (effluents d'élevage et déchets verts des paysagistes et de la déchetterie intercommunale). À son arrivée, le fumier est stocké dans différentes alvéoles selon son type (mou, pailleux...) avant d'être méthanisé ou composté.

**2 Stockage.** Sur le site de méthanisation et de compostage, des cuves de stockage permettent de stocker six mois le digestat afin de garantir l'absence d'épandage en période hivernale.

**Machinisme & Réseaux**  
+ de 2 600 adresses de la distribution par

**65 €**  
100 pages d'informations

**LA FRANCE DES CONCESSIONS 2017**

Machinisme  
bilans par catégories de machines  
Le point sur l'activité des grands constructeurs en 2016

Clientèle  
Relation client : anticiper les besoins et adapter sa stratégie

Concession  
Un site spécifique dédié à la vente  
Utilises - protéger la responsabilité du concessionnaire  
Un logiciel pour analyser l'activité location

**Avec le répertoire de plus de 2600 concessionnaires !**

Egalement disponible au format numérique

Pour plus d'informations, contacter Anne au 01 40 22 70 46 ou a.cornet@gfa.fr

#### BILAN

► Les concessionnaires prennent des mesures pour passer le cap

#### MARCHÉS

► Bilans par catégories de machines.  
► L'activité des constructeurs en 2016

#### DOSSIER

► Améliorer la relation client

#### LA CONCESSION

► L'univers récolte concentré sur un espace dédié  
► Un logiciel pour analyser l'activité de location  
► Un vendeur spécialisé par famille de produits pour accroître les ventes  
► S'organiser pour vendre du matériel électroportatif

**Coupon à compléter et à renvoyer, accompagné de votre règlement, sous enveloppe non affranchie à :**

GRUPE FRANCE AGRICOLE  
Libre réponse n° 29606  
75482 Paris Cedex 10

**OUI, je commande La France des Concessions 2017**

en  exemplaire(s) au prix unitaire de 65 € TTC (Frais de port offerts).

Je vous règle donc  exemplaire(s) x 65 €

soit ..... € par chèque à l'ordre du Groupe France Agricole.

ADRESSE D'EXPEDITION :

MONSIEUR  MADAME

MERCI DE NOUS PRECISER VOTRE ACTIVITE :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

AGRICULTEUR S.A.U.  HA

Gaec ou Société \_\_\_\_\_

E.T.A.

Adresse \_\_\_\_\_

CONCESSIONNAIRE

AUTRE :

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Tél. portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_



Conformément à la loi dite Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant.  
GRUPE FRANCE AGRICOLE - S.A.S au capital de 10 479 460 € - 479 989 188 RCS Paris. - Tél. : 01 40 22 79 00  
Offre réservée à la France métropolitaine et valable jusqu'au 31 décembre 2017.